



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Manche

Commune : Saint-Vaast-la-Hougue

Autres communes :

R500

Appellation : Ile de Tatihou

Monument(s)

Appellation : Ile de Tatihou

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 10/04/2008

Étendue de la protection : Ile de Tatihou : le fort bastionné, en totalité avec ses douves et l'ensemble de ses ouvrages défensifs, y compris les adjonctions du mur de l'Atlantique, ainsi que le sol de la parcelle n° 407 ; les façades et les toitures de l'ancienne chapelle ; les façades et les toitures du casernement de 1818; l'ensemble des vestiges du mur de défense littoral et de l'enceinte gazonnée, avec ses redoutes et ses bastions ; les façades et les toitures de la maison dite « du douanier », ainsi que le puits attenant ; le lazaret-muséum ou « intra-muros » : les deux enceintes et leurs portes ; les cours, leurs murs et leurs sols (parcelles n° 414 et 415) ; les façades et les toitures de l'hôpital-laboratoire et du château d'eau de mer ; les façades et les toitures de l'ensemble des autres bâtiments, à l'exclusion de ceux postérieurs à 1925 ; le fort de l'îlet, en totalité

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.